ART. 4 N° 1691

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

## POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º 1691

présenté par

M. Monnet, M. Dharréville, Mme Bourouaha, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme K/Bidi, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Roussel, M. Sansu, M. Tellier, M. William et M. Wulfranc

-----

#### **ARTICLE 4**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 14.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer une disposition peu claire et peu précise de cet article 4 qui prévoit « en tant que de besoin » une mise en oeuvre des missions du réseau France travail avec les acteurs du service public de l'éducation.